



CHEF DE MUSIQUE DE LA POLICE NATIONALE

MISSIONS

Le chef de musique de la musique de la Police nationale est recruté par la voie contractuelle (contrat renouvelable).

Le chef de la musique de la Police nationale est responsable de la direction artistique de l'unité.

Il participe à la gestion administrative des effectifs de la musique de la Police nationale sous l'autorité du commandant de la formation des services. À cet effet, le candidat retenu bénéficiera d'un stage de formation spécifique aux procédures administratives en vigueur dans l'institution.

La musique de la Police nationale :

- participe aux cérémonies officielles commandées par le ministère de l'Intérieur et la direction générale de la Police nationale (DGPN), tant à Paris qu'en province ;
- participe aux autres cérémonies et manifestations pour lesquelles son concours a été accordé par la DGPN, sur le territoire national ainsi qu'à l'étranger ;
- donne des concerts au profit d'organismes publics ou privés dans les conditions fixées par la DGPN.

À NOTER

Le chef de musique
de la musique de la Police nationale
est recruté par la voie contractuelle
(contrat renouvelable).

PROFIL REQUIS

COMPÉTENCES REQUISES

- Connaissances artistiques musicales et compétences de direction d'orchestre affirmées ;
- connaissances du monde artistique, en particulier dans le domaine de la musique ;
- connaissance de l'institution policière et des institutions publiques.



QUALITÉS NÉCESSAIRES

- Capacité affirmée de management d'équipe ;
- connaissances développées des relations humaines ;
- sens de l'organisation et de la prévision ;
- goût du travail collectif ;
- esprit précis et rigoureux ;
- réactivité, dynamisme et disponibilité ;
- capacité d'initiative.

MODE D'ACCÈS

Conditions de recrutement	Sélection	Rémunération
<p>Tout candidat pouvant justifier de prix ou titres validant une compétence affirmée dans le domaine de la direction d'orchestre.</p> <p>Plus d'infos à la rubrique « concours et sélections » du site lapolicenationalerecrute.fr.</p>	<p>Le recrutement s'effectue sur concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves écrites d'admissibilité ; - 3 épreuves d'admission. <p>Plus d'infos à la rubrique « concours et sélections » du site lapolicenationalerecrute.fr.</p>	<p>Selon l'expérience du titulaire du poste, le traitement net mensuel (hors régime indemnitaire) est compris entre 2 591 (indice majoré 673) et 3 030 euros (indice majoré 783).</p>

